CONSEIL ET PLANS DE SÉCURITÉ

SOSI : schéma d'organisation de la sécurité incendie

sur devis (selon les bâtiments)

DURÉE	LIEU	DÉLAI D'ACCÈS
Sur devis (selon les bâtiments)	**Date à convenir - Sur Site**	**Prendre contact avec le service commercial du CFSI Formations**

Objectifs

- Identifier les risques d'incendie de votre Etablissement
- Organiser la réaction de votre personnel face à un incendie
- Elaborer des consignes adaptées au personnel et aux équipements de votre établissement

POUR QUI ?

Le personnel de l'encadrement

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

Le programme

Cadre réglementaire

Le règlement de sécurité des ERP prévoit dans son article U41 que le chef d'établissement intègre dans le registre de sécurité un schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie. Le SOSI doit contenir au minimum les consignes précises sur le transfert horizontal ou l'évacuation, la formation reçue par le personnel hospitalier sur ces procédures et sur l'utilisation des moyens de secours, le compte rendu des exercices d'évacuation dans l'hôpital. L'objectif est de préparer et de sensibiliser le personnel au risque d'incendie propre aux hôpitaux, d'organiser une réaction efficace et de préparer l'intervention des secours ou des sapeurs-pompiers.

1re Partie : La préparation

Prise en compte de l'existant et le recueil d'informations

- Descriptif clair de l'Etablissement et ses zones sensibles (bloc opératoires, zone PMR...)
- Identification des risques incendie et historique d'incidents
- L'organisation humaine et le rôle de chaque acteur

2e Partie : L'organisation de l'évacuation

- Les procédures d'alarme et d'alerte
- L'organisation de l'évacuation

3e Partie : Les moyens de secours

- Localisation des moyens de secours
- Listage des moyens de secours

4e Partie : Les documents SOSI & document d'accueil des sapeurs pompiers

- Rédaction
- Remise et présentation des documents

Option : Formation (sur devis)

- Formation du personnel à la manipulation des extincteurs
- Exercices de mise en œuvre du SOSI auprès des salariés avec application des consignes selon plusieurs scénarii d'évacuation

---

PROFIL DE L'AUDITEUR

Formateur titulaire de la « carte pro formateur » délivrée par le CNAPS, diplômé SSIAP 2 et/ou SSIAP 3 et titulaire du certificat de formateur SST (INRS).

Formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques ainsi que d'une solide expérience terrain en sécurité pour transmettre ses connaissances et savoir-faire.